

Le Titregénéral de créance spécifiant les garanties ci-dessus et constituant l'engagement du Gouvernement égyptien, sera déposé en original à la **banque d'Angleterre** et en copie certifiée au siège de la **Société générale** où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Le prix d'émission est payable comme suit :

500 en souscrivant, soit f. 25	Par 35 fr. de rente.
400 du 1 ^{er} au 5 août 1868, contre remise des certificats provisoires au porteur	
450 du 10 au 15 sept. 1868	
450 du 10 au 15 octobre	
450 du 10 au 15 novemb.	
450 du 10 au 15 décemb.	
750 Prix d'émiss. fr. 375	

Et proportionnellement pour les titres de 175 et 875 francs de rente. Les versements en retard seront passibles d'intérêts calculés au taux de 9 0/0, sans préjudice du droit pour les contractants de frapper de déchéance les certificats provisoires en retard, et de faire vendre les titres définitifs correspondants, par officier public, sans autre mise en demeure que l'insertion des numéros déchués dans un journal d'annonces légales. La vente aura lieu pour compte et aux risques du porteur des titres déchués.

Le gouvernement égyptien se proposant, au moyen du présent emprunt, de retirer de la circulation les Bons du Trésor et des Chemins de fer, les Souscripteurs auront, après les deux premiers versements, la faculté d'effectuer les versements suivants en Bons du Trésor égyptien ou de l'Administration des chemins de fer. Ces Bons seront reçus au taux fixé par le tableau ci-contre :

Les Souscripteurs qui désireront profiter de cette faculté devront en faire la déclaration avant le 15 août 1868. Ils auront à déposer à la **Société générale** des bons pour la somme représentant, au taux fixé, le montant intégral des versements non échus. Contre remise de ces bons, ils recevront des certificats provisoires au porteur libérés qui seront ultérieurement échangés contre des titres définitifs.

A partir du 5 août, les porteurs qui désireront se libérer en argent seront admis à le faire à toute époque, sous escompte à raison de 6 0/0 l'an ; ce qui fait ressortir le prix d'émission à 74 fr. 48 1/2 par 7 francs de rente, pour un titre escompté le 5 août. Les porteurs qui se libéreront en bons, ne jouiront pas cette de bonification.

Les certificats provisoires émis par la **Société générale** ne pourront être échangés qu'à Paris contre les titres définitifs.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE les 16, 17 et 18 juillet 1868.

A PARIS : à la **Société générale** pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, au siège social, rue de Provence 54 et dans les bureaux de quartier.

- A.—Rue Notre-Dame-des-Victoires, 46 (place de la Bourse) ;
- B.—Boulevard Malesherbes, 29 ;
- C.—Rue de Palestro, 5 ;
- D.—Rue du Bac, 2 ;
- E.—Rue Saint-Honoré, 350 ;
- F.—Rue du Temple, 49 ;
- G.—Boulevard Saint-Germain, 79 ;
- H.—Boulevard du Prince Eugène, 19 ;
- I.—Entrepôt général des Vins et Eaux-de-Vie (Grand-Préau, 51) ;
- J.—Rue du Pont Neuf, 24, (Halls Centrales) ;
- K.—Place de Passy, 2.

DANS LES DÉPARTEMENTS : aux agences de la **Société générale**

A LONDRES : à l'agence de la **banque impériale ottomane**
A ALEXANDRIE : chez MM. H. **Oppenheim** neveu et C^e.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE EN MÊME TEMPS, A AMSTERDAM, BERLIN ET FRANCFORT,

Dans le cas où le chiffre des demandes dépasserait le montant des titres disponibles, les souscriptions seront soumises à une réduction proportionnelle.

On peut souscrire dès à présent par correspondance en envoyant le montant du premier versement soit 25 fr. par 35 fr. de rente.

On souscrit par titre de 35 francs de rente et par multiples de 35 francs. Le titre de 35 francs de rente est d'une valeur de 500 francs et coûte 375 fr. ou 370 fr. 92 1/2, escompte déduit.

TABLEAU

Taux auquel seront acceptés les Bons du Trésor égyptien ou de l'Administration des chemins de fer égyptiens.

Les Bons à échoir du 15 juillet 1868 au 15 février 1869	Au pair.
— le 16 février 1869	94,725 0/0
— du 17 février 1869 au 15 juillet 1869, avec une différence de	0,025 0/0
Par jour à diminuer de	94,725 0/0

Les Bons à échoir le 16 juillet 1869 (8 80 0/0)	à 91,175556 0/0
— du 17 juillet 1869 au 15 octob. 1869, avec une différence de	0,02444 0/0
Par jour à diminuer de	91,175556 0/0

Les Bons à échoir le 16 octobre 1869 (8 60 0/0)	à 89,226112 0/0
— du 18 octob. 1869 au 15 janv. 1870, avec une différence de	0,023888 0/0
Par jour, à diminuer de	89,226112 0/0

Les Bons à échoir le 16 janvier 1870 (8 40 0/0)	à 87,376667 0/0
— du 17 janv. 1870 au 15 avril 1870 avec une différ. de	0,023333 0/0
Par jour, à diminuer de	87,376667 0/0

Les Bons à échoir le 15 avril 1870 (8 25 0/0)	à 85,539584 0/0
— du 17 avril 1870 au 15 juillet 1870 avec une différ. de	0,022916 0/0
Par jour, à diminuer de	85,539584 0/0

Les Bons à échoir le 16 juillet 1870 (8 05 0/0)	à 83,877638 0/0
— du 17 juillet 1870 au 15 octobre avec une différence de	0,022361 0/0
Par jour, à diminuer de	83,877638 0/0

Les Bons à échoir le 16 octobre 1870 (7 90 0/0)	à 82,203056 0/0
— du 17 octobre 1870 au 15 janvier 1871, avec une différ. de	0,021943 0/0
Par jour, à diminuer de	82,203056 0/0

Les Bons à échoir le 16 janvier 1871 (7 75 0/0)	à 80,603472 0/0
— du 16 janvier 1871 au 15 avril 1871, avec une différ. de	0,021327 0/0
Par jour, à diminuer de	80,603472 0/0

Les Bons à échoir le 16 avril 1871 (7 60 0/0)	à 79,078889 0/0
— à partir du 17 avril 1871, avec une différence de	0,021111 0/0
Par jour, à diminuer de	79,078889 0/0

FAITS DIVERS

— L'Opinion du Midi rappelle en ces termes une série de noms connus dans le monde, et pour la plupart illustres, qui se sont enrôlés dernièrement dans l'armée du Seigneur, c'est-à-dire qui sont entrés dans la vie religieuse :

... Le prince de Broglie, ancien lieutenant de vaisseau, a été promu au sous-diaconat à Paris; la nièce des généraux Trochu et Neumayer, a pris, le voile de Visitandine à Nantes; Mlle de Quatrebarbes, nièce de l'ancien gouverneur d'Ancone, et Mlle de Lezey, fille d'un conseiller à la cour impériale de Douai, ont pris celui des Carmélites, la première à Nantes et la seconde à Lille; Mlle d'Héliand, sœur du glorieux martyr de Castelfidardo, s'est faite sœur de St-Vincent-de-Paul; Mlle Prévost-Paradol, sœur de l'Académicien-journaliste, est entrée chez les religieuses de Notre-Dame-de-Sion; Mlle Bernard, fille d'un ancien conseiller à la cour impériale d'Aix, a pris l'habit des dames du Sacré-Cœur à la Ferrandière; Mlle de Cathelineau s'est retirée chez les dames de la Retraite; Mlle de Cathelineau, arrière-petite-fille du général vendéen qu'on appelle à si juste titre le « saint de l'Anjou », est la sœur de ce zouave pontifical de 21 ans, qui, grièvement blessé à Mentana, s'écriait: « Si je meurs, je retrouverai là-haut trente sept Cathelineau qui sont morts comme moi ».

— Des lettres particulières de Jérusalem, du 12 juin, disent que la croix monumentale qui doit surmonter la coupole de l'église du Saint-Sépulchre va être prochainement mise en place, et qu'elle sera découverte le 15 août, fête de l'Assomption.

Cette acte s'accomplira, prétend-on, avec une grande solennité, en présence des représentants des diverses puissances, et au bruit d'une salve de vingt-et-un coups de canon.

— En ce moment on fabrique à Solingen (Prusse), un sabre merveilleux pour le prince impérial. D'un côté, sont gravés les noms : Napoléon - Eugène - Louis - Jean-Joseph, et au-dessous, suivant Béranger : « On parlera de sa gloire ! » Doux présage !

— C'est le 19 qui aura lieu à Liège l'inauguration de la statue de Charlemagne. On sait que quelques érudits attribuent à cette ville l'honneur d'avoir vu naître le grand Empereur d'Occident.

— Nous lisons dans le *Courrier de la Moselle* du 7 juillet :

« On assure que l'autorité locale a répondu aux pétitionnaires de St Julien-lez-Metz qui se lassaient, en travaillant dans leurs vignes, de recevoir des balles ou des boulets :

« On vous accordera deux jours, par semaine pour faire vos vignes. D'abord le samedi, puisque ce jour-là les soldats n'ont pas de manœuvre; puis un autre jour que vous désignerez vous-mêmes. »

— Et les autres jours ?

« Les autres jours, les exercices continueront comme si de rien n'était. Vous voilà avertis; c'est à vous de ne pas y aller. »

— Nous demandons, en présence de pareils faits, ce que devient le droit de propriété ? Comment, je suis chez moi et on peut me dire : Tu n'y entreras que deux jours par semaine. Le reste du temps nous tirerons, et tant pis pour toi si une balle ou un boulet se trouve sur ton chemin. »

— Dans notre relation de l'incendie qui a eu lieu aux halles centrales, nous avons mentionné au nombre des blessés le caporal de sapeurs-pompiers Ackermann, atteint de brûlures graves et transporté à l'hôpital Saint-Martin. Nous apprenons que ce brave militaire a succombé à ses blessures.

Disons à cette occasion qu'il est inexact, ainsi que l'a prétendu un journal du soir, que plusieurs personnes aient péri victimes de ce déplorable sinistre.

C'est déjà trop d'avoir à déplorer la mort du brave militaire que nous venons de nommer, et qui est tombé victime de son devoir, sans augmenter les graves conséquences de ce sinistre.

L'enquête a établi officiellement que sans compter le caporal Ackermann, il y avait dix blessés, un travailleur civil, une femme et huit pompiers. Heureusement l'état actuel des blessés n'offre pas de crainte pour leur vie.

Samedi soir, à huit heures, les pompiers, les sergents de ville et les gardes de Paris surveillaient encore le foyer de l'incendie des Halles Centrales, et une foule immense de curieux tournait à l'entour du pavillon incendié.

S'il fallait en croire l'*Etendard*, le bruit se confirmerait que la marchande de beurre dont nous avons parlé aurait été réellement victime de son imprudence.

La perte des marchandises que contenaient les caves du douzième pavillon est évaluée à 400,000 francs environ; celle du bâtiment, supportée par la ville, serait de 800,000 francs.

Les marchandises n'étaient pas assurées, ce qui va jeter la désolation dans bien des familles qui n'avaient pour toute ressource que ce que le feu leur a ravi.

On a lieu de penser que l'incendie est dû à une allumette enflammée qu'un fumeur aurait imprudemment laissé tomber sur l'un des soupiraux des caves; puis le feu, communiqué à de la paille, aurait pris l'extension que nous avons décrite.

— Voici un de ces traits de dévouement féminin qui laissent loin derrière eux ces fureurs brutales que l'on appelle le courage viril :

Le sieur V..., patron de la péniche de commerce la *Petite-Juliette*, est un de ces marins qui passent leur vie sur l'eau, n'ayant d'autre domicile que leur bateau pour eux et leur famille. Avant hier, ayant eu quelques affaires à terminer, il était rentré assez tard à bord. Sa femme, âgée de 25 ans, et sa petite-fille, âgée de quatre ans, étaient couchées et paisiblement endormies.

Il se disposait lui-même à se mettre au lit, quand un petit bruit semblable à un clapotement, attira son attention. Tout à coup, il tressailla; il a deviné que ce bruit c'est la mort. Il s'élança dans la cabine; elle était envahie par l'eau. Une ouverture s'était faite dans la cale, et, par suite de la lourdeur de ce deuxième chargement, le bateau sombrait insensiblement.

Habile nageur, le sieur Z... ne pouvait sauver qu'une personne, sa fille ou sa femme. Après un instant d'hésitation, il saisit cette dernière, et l'emporte en nageant vigoureusement.

Mais la jeune femme a deviné ce qui se passe.

— Ce n'est pas moi qu'il faut sauver, s'écrie-t-elle, c'est mon enfant !

Et par un effort désespéré, échappant à son mari, elle regagne le bateau, rentre dans la cabine et saisit sa fille. Au même instant, la péniche achève de sombrer et les engloutit.

Le sieur V... tenta vainement de les sauver; il s'épuise, et ce n'est qu'avec l'aide de quelques personnes accourues à ses cris qu'il peut regagner le rivage, où il tombe évanoui.

Une demi-heure après, on retirait de l'eau le corps de la pauvre femme, tenant encore fortement serrée dans ses bras sa fille morte.

— Nous lisons dans le *Mémorial d'Amiens* :

« Un affreux accident est venu attrister nos courses, qui avaient commencé sous les plus heureux auspices et avaient été favorisées au début par un soleil éblouissant et un ciel sans nuage. La pluie est venue apporter un premier désordre à cette fête et a été ensuite la cause d'un de ces malheureux événements qui déjouent toutes les prévisions humaines. »

« Vers trois heures et demie, au moment où la course pour le prix de la ville d'Amiens et de la Société des courses allait commencer, un effroyable craquement s'est fait entendre; la tribune construite comme appendice provisoire aux deux tribunes de la Société des courses venait de s'écrouler sous le poids de 5 à 600 personnes. »

« Au milieu du désordre qui s'est produit, on avait d'abord cru, malgré le nombre de victimes, qu'on n'avait à déplorer que de fortes contusions, mais un cri parti de la foule. « Une dame est encore dessous, » a fait connaître que le malheureux était plus grave, qu'on ne l'avait jugé. »

« En effet, dès qu'on eut pu déblayer quelques poutres, on aperçut une robe de femme dans les décombres. Aussitôt des courageux citoyens se mirent à l'œuvre et, après des efforts inouïs rendus plus difficiles encore par les foules qui se portaient en masse sur le lieu de sauvetage, ils parvinrent à soulever et à dégager cette malheureuse de sa fâcheuse position dans laquelle elle se trouvait, mais dans un état déplorable et ne donnant plus signe de vie. »

« Déposée sur la pelouse, près du théâtre de ce malheureux accident, elle a d'abord reçu les soins de MM. les docteurs Hébert, Molliens, Lenoël et Penlevé qui ont pu lui faire reprendre ses sens. On conserve néanmoins bien peu d'espoir de la sauver. Elle a été ensuite transportée chez le concierge des courses, qui a offert son lit où cette dame a pu être déposée et recevoir les soins des médecins et les consolations de la religion. »

« Le nombre des victimes n'est pas entièrement connu. On l'évalue à une quinzaine, plus ou moins grièvement blessés. »

— Dans une maison du boulevard Magenta, une dame V... se disant veuve, habitait depuis trois mois un logement situé au quatrième étage. Elle avait avec elle son enfant Ernest, âgé de sept ans. Les voisins ne tardèrent pas à remarquer que la dame, dont les toilettes étaient toujours élégantes, faisait des absences qui duraient quelquefois deux ou trois jours, pendant lesquels l'enfant restait enfermé. On l'entendait gémir. Il était d'une maigreur extrême. Avait-il à manger pendant que sa mère n'était pas là ? Les voisins s'étant posé cette question, appelèrent le pauvre petit, et parent se mettre en rapport avec lui par la fenêtre d'une cuisine.

« Il mourait de faim ! On lui fit à l'aide d'une corde, parvenir des aliments. Quand la mère était de retour, on entendait qu'elle le battait, et on s'assura qu'elle ne lui apportait que du pain, et encore en petite quantité, pour toute nourriture. Des individus venaient la chercher, elle disparaissait de nouveau, laissant le petit Ernest dans la même situation. Les voisins venaient sur lui et ne le laissaient pas manquer de vivres. »

Mais la femme V... qui sans doute s'était aperçue qu'on le pourvoyait et qui, à une personne qui lui faisait des observations en l'engageant à laisser sa clef chez le concierge lorsqu'elle sortait, avait répondu :

« C'est un mauvais sujet, laissez-le donc crever ! »

La femme V... disons-nous, ferma la fenêtre de la cuisine de façon à ce qu'on ne pût l'ouvrir.

Depuis deux jours, cette mère dénaturée n'avait pas paru; le commissaire de police fut informé et fit ouvrir par un serrurier la porte du logement. Il trouva Ernest pâle, amaigri, ayant sur le corps des marques de contusion, et dans un état extrême de faiblesse.

Il allait mourir d'inanition.

Le magistrat s'empressa de lui faire prendre quelques aliments reconfortants et l'envoya ensuite à l'hospice des enfants.

A son retour, la mère, au lieu de sa jeune victime, trouva un agent de police qui lui signifia un mandat d'amener.

Elle a été mise à la disposition de la justice comme inculpée de séquestration et de violence envers son enfant.

— Quel est le meilleur des ferrugineux ? La réponse est facile : en effet les pilules et dragées sont d'une déglutition difficile et traversent souvent l'estomac et les intestins sans être dissoutes; les poudres, pilules et sirops à base, soit de fer réduit, soit de lactate de fer, ou d'iodure de fer, noircissent les dents, en altèrent l'émail, et provoquent la constipation. — Sept le PHOSPHATE DE FER DE LERAS n'a aucun de ces inconvénients; il est liquide, analogue à une eau minérale, sans goût ni saveur de fer, se mélange très-bien avec le vin, renferme dans sa composition les éléments des os et du sang, et est adopté par l'école des médecins du monde entier pour la guérison des maux d'estomac, pâles couleurs, appauvrissement du sang auxquels les dames et les jeunes filles délicates sont si souvent sujettes.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

PUBLICATIONS DE MARIAGES
 Du 12 juillet. — Holbecq Desiré, fleur, et Tassart Sophie, Adèle, rattacheuse.

MARIAGES
 Du 11 juillet. — Delassus (mort né) 26 ans, contre-maître, et Caballat Justine, 25 ans, sans profession.
 Du 13. — Doby Constant, 25 ans, domestique, et Watlet Juliette, 26 ans, lesiveuse.
 Pepin Aimé, 26 ans, tisserand, et Van Hoorebeke Sophie, 23 ans, tisserande.
 Vander Gucht Pierre, 29 ans, journaliste, et Hertoge Melanie, 18 ans, tisserande.
 Van Gieghem Charles, 27 ans, serrurier, et Spaeny Emma, 23 ans, repasseuse.
 Hulstaert Pierre, 25 ans, tisserand, et Geeraert Coralie, 20 ans, rattacheuse.
 Oosterlynck Pierre, 30 ans, tisserand, et Van Beveren Marie, 25 ans, tisserande.
 Heyman Charles, 27 ans, tisserand, et Vascampem Gemille, 25 ans, tisserande.
 Lepers Thibaut, 48 ans, journaliste, et Ducézet Lucie, 42 ans, tisserande.
 Delteete Pierre, 29 ans, tisserand, et Vandepuete Maria, 16 ans, journaliste.

MARIAGES
 Du 11 juillet. — Delassus (mort né) 26 ans, contre-maître, et Caballat Justine, 25 ans, sans profession.
 Du 13. — Doby Constant, 25 ans, domestique, et Watlet Juliette, 26 ans, lesiveuse.

Pepin Aimé, 26 ans, tisserand, et Van Hoorebeke Sophie, 23 ans, tisserande.
 Vander Gucht Pierre, 29 ans, journaliste, et Hertoge Melanie, 18 ans, tisserande.
 Van Gieghem Charles, 27 ans, serrurier, et Spaeny Emma, 23 ans, repasseuse.
 Hulstaert Pierre, 25 ans, tisserand, et Geeraert Coralie, 20 ans, rattacheuse.
 Oosterlynck Pierre, 30 ans, tisserand, et Van Beveren Marie, 25 ans, tisserande.
 Heyman Charles, 27 ans, tisserand, et Vascampem Gemille, 25 ans, tisserande.
 Lepers Thibaut, 48 ans, journaliste, et Ducézet Lucie, 42 ans, tisserande.
 Delteete Pierre, 29 ans, tisserand, et Vandepuete Maria, 16 ans, journaliste.

MARIAGES
 Du 11 juillet. — Delassus (mort né) 26 ans, contre-maître, et Caballat Justine, 25 ans, sans profession.
 Du 13. — Doby Constant, 25 ans, domestique, et Watlet Juliette, 26 ans, lesiveuse.

Pepin Aimé, 26 ans, tisserand, et Van Hoorebeke Sophie, 23 ans, tisserande.
 Vander Gucht Pierre, 29 ans, journaliste, et Hertoge Melanie, 18 ans, tisserande.
 Van Gieghem Charles, 27 ans, serrurier, et Spaeny Emma, 23 ans, repasseuse.

Hulstaert Pierre, 25 ans, tisserand, et Geeraert Coralie, 20 ans, rattacheuse.
 Oosterlynck Pierre, 30 ans, tisserand, et Van Beveren Marie, 25 ans, tisserande.
 Heyman Charles, 27 ans, tisserand, et Vascampem Gemille, 25 ans, tisserande.
 Lepers Thibaut, 48 ans, journaliste, et Ducézet Lucie, 42 ans, tisserande.
 Delteete Pierre, 29 ans, tisserand, et Vandepuete Maria, 16 ans, journaliste.

MARIAGES
 Du 11 juillet. — Delassus (mort né) 26 ans, contre-maître, et Caballat Justine, 25 ans, sans profession.
 Du 13. — Doby Constant, 25 ans, domestique, et Watlet Juliette, 26 ans, lesiveuse.

Pepin Aimé, 26 ans, tisserand, et Van Hoorebeke Sophie, 23 ans, tisserande.
 Vander Gucht Pierre, 29 ans, journaliste, et Hertoge Melanie, 18 ans, tisserande.
 Van Gieghem Charles, 27 ans, serrurier, et Spaeny Emma, 23 ans, repasseuse.

Hulstaert Pierre, 25 ans, tisserand, et Geeraert Coralie, 20 ans, rattacheuse.
 Oosterlynck Pierre, 30 ans, tisserand, et Van Beveren Marie, 25 ans, tisserande.
 Heyman Charles, 27 ans, tisserand, et Vascampem Gemille, 25 ans, tisserande.
 Lepers Thibaut, 48 ans, journaliste, et Ducézet Lucie, 42 ans, tisserande.
 Delteete Pierre, 29 ans, tisserand, et Vandepuete Maria, 16 ans, journaliste.

MARIAGES
 Du 11 juillet. — Delassus (mort né) 26 ans, contre-maître, et Caballat Justine, 25 ans, sans profession.
 Du 13. — Doby Constant, 25 ans, domestique, et Watlet Juliette, 26 ans, lesiveuse.

Pepin Aimé, 26 ans, tisserand, et Van Hoorebeke Sophie, 23 ans, tisserande.
 Vander Gucht Pierre, 29 ans, journaliste, et Hertoge Melanie, 18 ans, tisserande.
 Van Gieghem Charles, 27 ans, serrurier, et Spaeny Emma, 23 ans, repasseuse.

Hulstaert Pierre, 25 ans, tisserand, et Geeraert Coralie, 20 ans, rattacheuse.
 Oosterlynck Pierre, 30 ans, tisserand, et Van Beveren Marie, 25 ans, tisserande.
 Heyman Charles, 27 ans, tisserand, et Vascampem Gemille, 25 ans, tisserande.
 Lepers Thibaut, 48 ans, journaliste, et Ducézet Lucie, 42 ans, tisserande.
 Delteete Pierre, 29 ans, tisserand, et Vandepuete Maria, 16 ans, journaliste.

MARIAGES
 Du 11 juillet. — Delassus (mort né) 26 ans, contre-maître, et Caballat Justine, 25 ans, sans profession.
 Du 13. — Doby Constant, 25 ans, domestique, et Watlet Juliette, 26 ans, lesiveuse.

Pepin Aimé, 26 ans, tisserand, et Van Hoorebeke Sophie, 23 ans, tisserande.
 Vander Gucht Pierre, 29 ans, journaliste, et Hertoge Melanie, 18 ans, tisserande.
 Van Gieghem Charles, 27 ans, serrurier, et Spaeny Emma, 23 ans, repasseuse.

Hulstaert Pierre, 25 ans, tisserand, et Geeraert Coralie, 20 ans, rattacheuse.
 Oosterlynck Pierre, 30 ans, tisserand, et Van Beveren Marie, 25 ans, tisserande.
 Heyman Charles, 27 ans, tisserand, et Vascampem Gemille, 25 ans, tisserande.
 Lepers Thibaut, 48 ans, journaliste, et Ducézet Lucie, 42 ans, tisserande.
 Delteete Pierre, 29 ans, tisserand, et Vandepuete Maria, 16 ans, journaliste.